

LE COLLEGE DE SAINT-BEDE

A Rome

DANS le but de secourir les ecclésiastiques anglicans qui se convertissent et désirent se préparer à la prêtrise, Léon XIII a attribué, sur le trésor pontifical, une somme de 400,000 francs comme dotation perpétuelle d'un collège fondé à Rome sous le titulaire de Saint-Bède et formant une annexe du collège anglais. On y admet deux sortes d'étudiants : d'abord les ecclésiastiques anglicans convertis et qui désirent devenir prêtres, puis ceux qui étant déjà prêtres veulent compléter leurs études dans la Ville Eternelle.

Voici la traduction de la Constitution papale érigeant ce nouveau collège.

LÉON XIII, PAPE

Motu proprio

Une très large part de notre affection s'est portée sur le peuple anglais distingué par la gloire de ses ancêtres et ses excellentes qualités. Nous avons considéré comme étant de Notre devoir de consacrer la plus grande partie de Nos efforts à l'engager à revenir à cette Mère aimante de qui il apprit ses premières leçons de religion et qu'il glorifia pendant tant de siècles par la renommée de ses vertus et de sa sainteté. Nos efforts n'ont pas été entièrement vains. Un grand nombre, Nous nous réjouissons de le proclamer, se sont hâtés de se jeter dans les bras que leur tendait leur Mère. Parmi eux, il est juste de mentionner d'une manière spéciale ceux dont la bonne